

L'urbanisation du littoral rend les huîtres malades

Reporterre

Un an après la contamination des huîtres du bassin d'Arcachon, de nombreuses associations et élus locaux pointent une cause profonde : l'urbanisation d'une zone qui attire de plus en plus.

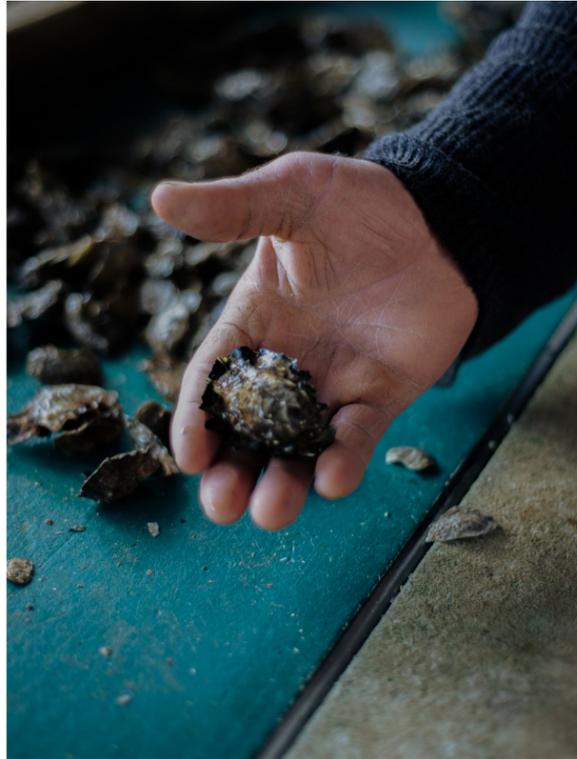
Bassin d'Arcachon, reportage

Un an plus tard, il est encore amer. Ostréiculteur à Gujan-Mestras et président de l'Association de défense des eaux du bassin d'Arcachon, Thierry Lafon n'est pas près d'oublier ce 27 décembre 2023 : en pleines fêtes de fin d'année, la préfecture de Gironde interdisait la vente d'huîtres après la découverte d'un norovirus ayant mené à une [explosion de cas de gastro-entérite](#). « *Un désastre* », résume l'ostréiculteur.

[Lire aussi : Comment nos excréments contaminent les huîtres](#)

Dans le cadre d'une enquête ouverte par le parquet de Bordeaux pour « *pollution* », « *écocide* » et « *mise en danger de la vie d'autrui* », deux directrices en charge de l'assainissement ont été placées en garde à vue et les enquêteurs œuvrent toujours à déterminer les responsables de cette crise. Mais pour Thierry Lafon, la cause ne fait aucun doute. « *Ce qui s'est passé est le fruit d'une politique d'aménagement du territoire déplorable.* »

Deux jours après l'interdiction de vente d'huîtres, il est le premier à avoir porté plainte contre le Syndicat intercommunal du bassin d'Arcachon (Siba), en charge de l'assainissement des eaux, pour « *pollution des eaux du bassin* ». Selon lui, la catastrophe était prévisible : « *Le réseau pluvial n'étant pas dimensionné pour l'espace public, en cas de fortes pluies, forcément, ça déborde.* »



Thierry Lafon montrant la surmortalité des huîtres. © *Alban Dejong / Reporterre*

Un territoire bâti sur un marécage

Pour comprendre le lien entre urbanisation et huîtres contaminées, il faut revenir à la typologie du lieu : autrefois marécageux, le bassin d'Arcachon a été assaini au XIX^e siècle grâce à un réseau hydraulique et la plantation de pins. Ces dernières années, le bassin est devenu une zone attrayante, on a donc construit et aménagé pour accueillir de nouveaux arrivants. Peu à peu, l'urbanisation croissante a modifié les infrastructures, remplaçant les crastes (un fossé, en gascon) par des tuyaux, et empêchant l'eau de s'infiltrer dans le sol.

En hiver, les nappes phréatiques saturées provoquent inondations et débordements : l'eau de pluie pénètre le réseau d'eaux usées à travers les bouches d'égout... et remplit les canalisations. Les bassins de sécurité, qui servent à stocker l'eau en trop, débordent eux aussi. Ces eaux ruissellent du bassin versant vers le bassin d'Arcachon, et contaminent entre autres les huîtres, comme à l'hiver 2023.



Dans le bassin d'Arcachon, 40 000 habitants supplémentaires devraient être comptabilisés d'ici 2040. © Alban Dejong / Reporterre

« Le plus grave, c'est que les norovirus [virus responsables des épidémies de gastro-entérite] sont la pollution la plus visible, mais la moins impactante. Les savons, médicaments ou pesticides que nous rejetons sont beaucoup plus dangereux pour la nature et se retrouvent aussi dans le bassin », alerte l'ostréiculteur.

« Un permis à polluer »

Thierry Lafon en veut au Syndicat intercommunal du bassin

d'Arcachon, « *qui savait* ». « *Dès 2014, il avait identifié le seuil de cumul d'eaux pluviales. Il y a eu des erreurs d'aménagement du territoire. Maintenant, il faut les corriger.* » Le Syndicat, qui n'a pas souhaité répondre aux questions de *Reporterre*, a d'abord évoqué des « [pluies centennales](#) », puis « *exceptionnelles* » pour expliquer la catastrophe de 2023.

« *Ça n'a rien d'exceptionnel. En [février 2021](#), ça débordait déjà, et il y avait des cas de norovirus* », rappelle Jacques Storelli, ancien avocat et aujourd'hui président de la Coordination Environnement du bassin d'Arcachon (Ceba), qui regroupe 23 associations locales de défense de l'environnement.

Bête noire des promoteurs immobiliers et des élus, Jacques Storelli a déjà fait annuler plusieurs projets d'urbanisme, tels que la construction d'un camping dans la forêt du Teich, et s'attaque désormais aux rejets d'eaux usées dans le bassin, « *qui durent depuis des années* ». Avec deux autres associations, dont celle de Thierry Lafon, il s'apprête à attaquer deux arrêtés publiés fin février par le préfet de Gironde. Censés prévenir de nouvelles catastrophes, ces arrêtés interdisent les rejets d'eaux usées sauf en cas de « *circonstances exceptionnelles* » telles que des inondations, catastrophes naturelles, pannes ou dysfonctionnements. « *Si ces textes avaient existé l'an dernier, aucune plainte n'aurait été possible. C'est de facto un permis à polluer.* »





Jacques Storelli, de la Ceba, est la bête noire des promoteurs immobiliers et des élus. © *Alban Dejong / Reporterre*

Sans travaux d'ampleur, les problèmes d'assainissement risquent de s'aggraver avec l'arrivée de nouveaux résidents, attirés par la qualité de vie : entre 2015 et 2021, la population du bassin [a augmenté de 9,3%](#), loin devant la moyenne nationale. Une dynamique encouragée par les douze maires que composent le Siba et son président, Yves Foulon, maire (Les Républicains) d'Arcachon, mais qui se heurte à un paradoxe : le Siba est chargé à la fois de promouvoir l'attractivité du territoire tout en gérant un réseau d'assainissement déjà saturé. *« C'est compliqué de faire de la pub pour le bassin dans le métro parisien et de ne pas arriver à gérer le dimensionnement de ses réseaux »*, fustige Jacques Storelli, qui plaide pour un moratoire sur les nouvelles constructions.

Plus tempérée, la députée de Gironde Sophie Panonacle (Ensemble pour la République) reconnaît que les élus subissent une pression intense en matière d'attractivité. *« Ils doivent pourtant être plus stricts dans leurs choix d'urbanisation. Quand je vois qu'à Arcachon, on rénove le front de mer et les boulevards, on reste dans le bétonnage à 200 %... C'est l'exemple type de ce qu'il ne faut pas faire. »*

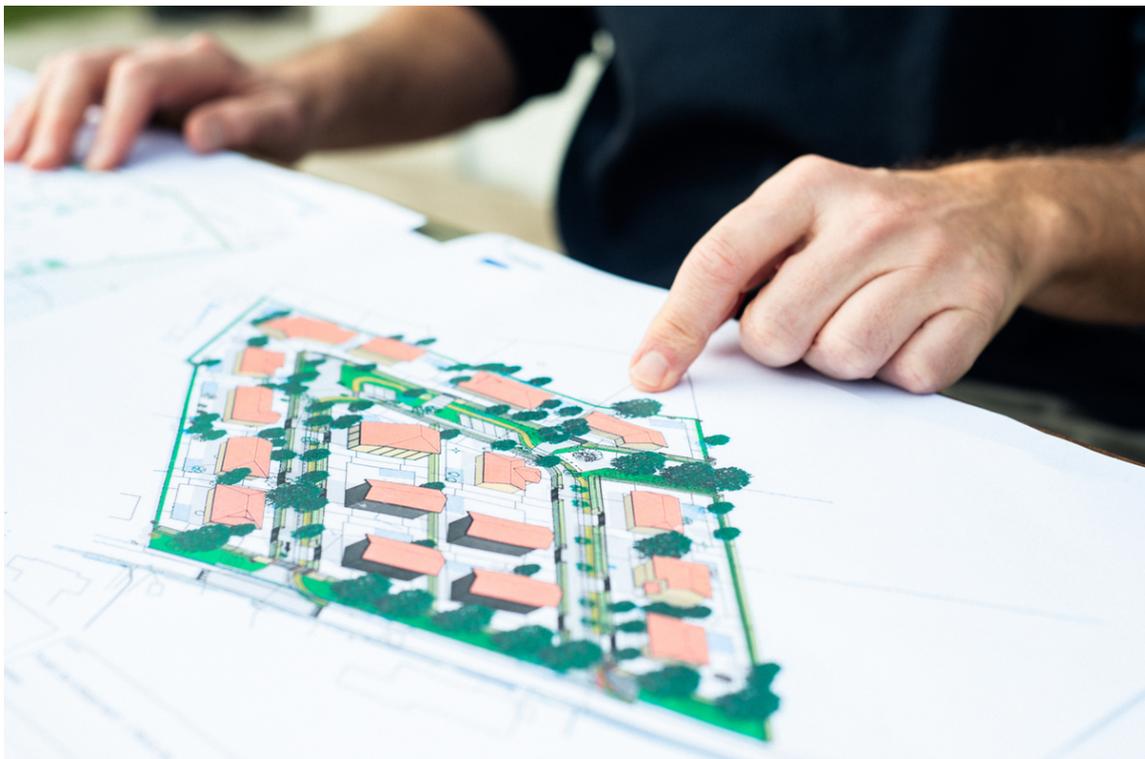
+30 000 logements d'ici 2040

Pour lutter contre l'urbanisation galopante, Jacques Storelli a décidé de prendre le problème à la racine et s'est lancé dans une

bataille plus grande encore : le schéma de cohérence territoriale (Scot).

Voté par les élus du bassin d'Arcachon et du Val de l'Eyre, ce document de planification et d'urbanisme définit les orientations des 17 communes pour les 15 à 20 ans à venir. Retoqué par la préfecture en janvier 2024, une version modifiée a finalement été adoptée en août... et aussitôt attaquée par deux associations, la Ceba et Bassin d'Arcachon Écologie. Pour l'ex-avocat, les arguments ne manquent pas : « *Ce nouveau Scot ne prend pas en compte les évolutions climatiques, ni le retrait du trait de côte, ni les rejets.* »

Surtout, [le Scot](#) accentuerait la bétonisation déjà en marche : il prévoit la construction de 30 000 logements et 40 000 habitants supplémentaires d'ici 2040, soit une hausse de 25 % par rapport au nombre de logements actuels. « *Ils n'ont pas réfléchi à ce que le bassin peut supporter. On est encore dans cette fuite en avant* », tempête le juriste.



Le plan du domaine des Helianthèmes, un nouveau lotissement à

Audenge. © Alban Dejong / Reporterre

Pire, ce nouveau Scot autoriserait des permis de construire dans des zones soumises à la loi Littoral, qui vise à protéger les espaces littoraux : dans cette version, certaines zones sont considérées comme une agglomération, alors qu'elles couvrent en réalité des secteurs d'« *urbanisation diffuse* », où la construction est interdite par la loi. « *Ils jouent sur le Scot en espérant rendre constructibles des terrains qui ne peuvent pas l'être* », résume Jacques Storelli.

Un étalement urbain illégal

Certaines communes contournent déjà la loi pour accueillir de nouveaux habitants. À Audenge, qui subit l'une des plus fortes pressions démographiques du territoire (9 550 habitants en 2022, +25 % en six ans), un permis de construire a été annulé par la préfecture pour non-respect de la loi Littoral. La ville, [condamnée](#) à verser 860 000 euros au propriétaire lésé, a fait appel. Contactée, la mairie n'a pas répondu à nos sollicitations.

Le cas n'est pas isolé : l'association Audenge Citoyenne, qui milite contre l'étalement urbain de sa commune, estime à environ 200 le nombre de permis de construire délivrés illégalement ces dix dernières années. « *C'est un système mis en place depuis 2011. L'étalement prévu dans le cadre du PLU [plan local d'urbanisme] était déjà illégal par rapport à la loi Littoral* », s'énerve Bruno Hubert, bénévole de l'association.

En effet, à l'époque, la préfecture de Gironde avait déjà prévenu la mairie d'irrégularités par rapport à la loi : dans [un avis du 4 avril 2011](#), elle rappelle notamment qu'un hameau ne peut être considéré comme un village et ne peut donc pas être constructible. Aujourd'hui, pour se conformer à la loi, la mairie travaille actuellement à un nouveau PLU, conforme au Scot, qui

intégrerait des parcelles déjà urbanisées. L'objectif étant, selon la mairie, de « *permettre une constructibilité encadrée et de garantir la sécurité juridique des habitants* ».



Le camping MS Le Pyla, reconstruit aux abords de la dune. ©
Alban Dejong / Reporterre

L'association Audenge Citoyenne a quant à elle décidé de poursuivre la ville en justice pour non-respect de la loi Littoral. Bruno Hubert en veut surtout à sa commune de vouloir attirer toujours plus d'habitants sans s'en donner les moyens : « *On est toujours des villages sans infrastructures. On a une seule école pour 10 000 habitants. Et on continue à faire venir des gens sur un bateau qui coule...* »

Alors que l'association attend l'instruction de sa plainte, les ostréiculteurs, eux, espèrent le début des travaux « *d'urgence* » promis par le Syndicat en avril 2024, et se sont organisés : cet hiver, ils ont créé leur propre réseau de surveillance et réalisent des prélèvements chaque semaine pour éviter une nouvelle catastrophe.

Thierry Lafon, à Gujan-Mestras.

×



1 / 10